

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 FEVRIER 2022 A 19 H 00 AU FOYER SOCIO CULTUREL

Application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables relative aux réunions des assemblées délibérantes.

L'an **deux mil vingt deux le trois février à dix-neuf heures**, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer socio-culturel suite à la convocation du **28 janvier 2022**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, François SALING, Eliane FISCHER, Tulio PALA, Sandrine BOESZE, Dominique LEBLANC, Lionel ULLMANN, Philomène MARGANI, Frédéric BAUMANN, Sandrine TOURDOT, Françoise NAPOLI, Jean PROFIT, SCHMITT Marie-Rose.

Procurations et absents excusés

GATTERA Walter donne procuration à Tulio PALA.

BECKER Dany et FORTE Nadine donnent procuration à ULLMANN

BOTZUNG Pascale donne procuration à BAUMANN Frédéric

DI PIETRO Francesca donne procuration à Philomène MARGANI

Souhaila BOUKROUNA - ARNOLD Marie-Louise.

Absents

KOC Serdal – GIGLIA Jonathan - SNIATIECKI Jonathan

Approbation du dernier compte rendu

Le conseil municipal est appelé à adopter les comptes rendus des réunions des 15 décembre 2021. Ce dernier est adopté moins deux abstentions (Mme FISCHER et M. GATTERA). Celui du 25 janvier 2022 est, quant à lui, adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal décide de désigner M. Jean PROFIT en qualité de secrétaire de séance.

I FINANCES

Transformation de l'ancienne école et extension en vue du transfert de la mairie - 34 rue Principale

I.A Attribution des différents lots

Suite à la réunion de la Commission d'Adjudication et d'appel d'offres du 20 janvier 2022 et à l'ouverture des plis, le maître d'œuvre le cabinet WMG Architecte a réalisé la vérification des offres et a rendu son rapport de présentation. En tenant compte du règlement de consultation notamment de 40 % sur le prix et 60 % sur la valeur technique les résultats sont ceux rappelés dans le tableau ci-après.

LOTS	INTITULE DU LOT	ENTREPRISES RETENUES	HT
Lot 1	Amenagement extérieurs (parkings publics)	TP Klein Diebling	183 989,75 €
Lot 2	Gros-Œuvre	Irion BTP - Sarre-Union	376 913,29 €
Lot 3	Charpente bois-couverture tuiles	CCM à Voellerdingen	115 755,83 €
Lot 4	Etanchéité Bardage Zinguerie	SOPREMA à Metz	105 759,67 €
Lot 5	Menuiserie ext. Alu et PVC	Fenêtres Schmitt à Théding	87 968,00 €
Lot 6	Isolation ext. Enduit	CM DEMIR à Puttelange aux Lacs	37 573,00 €
Lot 7	Plâtrerie et Faux Plafonds	Bati Concept à Forbach	81 069,08 €
Lot 8	Electricité	Eiffage Lorraine à Sarreguemines	79 990,48 €
Lot 9	Chauffage Ventilation Plomberie et Sanitaires	Houllé à Sarreguemines	177 446,00 €
Lot 10	Chape et Carrelage	Prinz à Sarreguemines	52 897,80 €
Lot 11	Menuiserie Intérieure	Menuiserie Bour à Diebling	79 734,70 €
Lot 12	Sols Souple	A.Prinz à Sarreguemines	5 940,00 €
Lot 13	Peinture	LPR à Forbach	16 935,79 €
Lot 14	Serrurerie	KM Fermetures à Ebring	26 492,00 €
Lot 15	Ascenseur	TKE à Maxéville	21 420,00 €
	TOTAL		1 449 885,39 €

S'agissant des Prestations Supplémentaires Eventuelles envisagées dans les lots 1 et 3 les décisions sont les suivantes :

- Celle entrant dans le cadre du lot 1 - Aménagements extérieurs de parkings publics notamment de la réfection d'un mur de clôture, les membres du conseil municipal votent « contre » cette P.S.E. Elle ne sera donc pas réalisée.
- Celle entrant dans le cadre du lot 3 - charpente bois couverture tuiles s'agissant notamment du changement total de la toiture dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment existant, il est décidé à la majorité moins 3 abstentions M. ULLMANN (Mme FORTE et M. BECKER (procurations à M. ULLMANN)) et un vote « contre » M. GATTERA de réaliser ces travaux (procuration à M. Tulio PALA).

Le Conseil Municipal, après exposé du maire décide

- **D'attribuer** les lots suivants aux entreprises précisées dans le tableau ci-dessus en tenant compte des décisions relatives aux Prestations Supplémentaires Eventuelles comme suit :
 - Lot 1 : réfection du mur de clôture - non retenu
 - Lot 3 : réfection complète de la toiture - retenue
- **D'autoriser** le maire à signer les marchés et toutes les pièces qui s'y rapporteront

Les entreprises non retenues seront informées par mail par le biais de la plateforme Synapse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20